

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion libre et immédiate

Chavannes-de-Bogis, le 11 juillet 2022

En Terre Sainte, l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ), fruit du regroupement au 1^{er} janvier 2022 de l'Association pour l'accueil de jour (AJET) et de l'Association scolaire (ASCOT), n'a de cesse d'augmenter le nombre de places d'accueil collectives préscolaires et parascolaires primaires offertes.

Pour les neuf communes de Terre-Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay), l'APEJ s'occupe de la mise à disposition et la gestion des structures d'accueil de jour et en particulier des structures d'accueil parascolaires primaires. Ces unités d'accueils pour écoliers (UAPE) accueillent en période scolaire, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, les élèves de la 1P à la 6P. Situées à proximité immédiate de chacune des écoles primaires de Coppet Terre Sainte, elles offrent un lieu dans lesquels les enfants peuvent grandir et s'épanouir, le matin avant l'école, à midi et en fin de journée après l'école. Ces structures sont essentielles pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Des places toujours plus nombreuses mais encore insuffisantes

Les Unités d'accueil pour écoliers ont vu le jour en 2004 et depuis le nombre de places n'a eu de cesse d'augmenter, année après année. Pour corollaire, le budget de l'Association a également augmenté sans cesse, parfois au dam de certaines communes qui s'inquiètent de voir leurs charges intercommunales augmenter.

En août 2019, pour l'ensemble des 7 UAPE, le nombre de places parascolaires offertes à midi était de 468. Dès août 2022, l'APEJ offrira le midi 561 places d'accueil, soit 20% de plus qu'il y a 3 ans (+ 93 places). La demande n'est pas seulement forte le midi mais également en fin de journée. La tendance va vers une fréquentation des enfants à la journée complète. Alors que les UAPE offraient 372 places l'après-midi en 2019, dès août 2022 ce sont 513 places qui seront offertes, soit près de 40% de plus qu'il y a 3 ans (+ 141 places).

Pour cette seule rentrée scolaire 2022, en UAPE, ce sont 24 places supplémentaires à midi et 75 l'après-midi qui sont proposées pour tenter de répondre au mieux à la demande. Malheureusement cela ne suffit encore pas.

Les structures UAPE sont maintenant exploitées au maximum de leur capacité d'accueil, compte tenu des exigences cantonales en matière de surface par enfant notamment. Le Comité de Direction, sur la base d'études démographiques sur l'évolution du nombre d'élèves et conscient du besoin en places d'accueil de jour, travaille à la planification 2020-2040 des infrastructures, aussi bien scolaires que parascolaires. Une étude est en cours pour analyser les différents scénarios de construction et de financement possibles.

Du côté des crèches, la situation est similaire. Bien que le nombre de places d'accueil n'ait eu de cesse d'augmenter ces dernières années, les structures affichent complets. Pour rappel, à la crèche de Coppet qui offrait 66 places se sont ajoutées en 2017 et 2018 les structures de Crans et de Chavannes-des-Bois ; cela a permis de doubler le nombre de places offertes. Enfin tout récemment, avec la fin des travaux de rafraîchissement et d'agrandissement des Coppalines, le nombre de places a pu être augmenté de 12, portant à 144 le nombre total de places d'accueil collectives préscolaires.

Enfin et non des moindres, l'accueil familial de jour offre également une solution d'accueil préscolaire et parascolaire pour près de 85 places. Et nous cherchons à recruter pour augmenter encore cette offre !

Renseignements :

Madame Stéphanie Emery | Présidente du Comité de Direction de l'APEJ | 079 300 58 78 | s.emery@mies.ch

L'APEJ en quelques points

Association intercommunale regroupant les 9 communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay) et fonctionnant avec un Comité de direction et un Conseil intercommunal.
Entrée en activité le 01.01.2022 pour remplacer l'ASCOT et l'AJET, l'APEJ assume les obligations des communes membres définies par la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et la LAJE (loi sur l'accueil de jour) www.apej.ch
Missions : Assumer les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire (bâtiments scolaires, transport des élèves, restaurants scolaires, devoirs surveillés), l'accueil de jour (gestion du réseau d'accueil de jour pré et parascolaire) et la gestion de structures d'intérêt public (bibliothèque, ludothèque, animation socio- culturelle)
Le Comité de direction : Il est composé de 9 membres, représentant les Municipalités des neuf communes de Terre-Sainte. <ul style="list-style-type: none"> • Stéphanie Emery (Présidente), Mies • Lucie Kunz-Harris (Vice-Présidente), Founex • Marc Meyer, Bogis-Bossey • John Tendon, Chavannes-de-Bogis • Keri Anderson Sparks, Chavannes-des-Bois • Nathalie Helmers, Commugny • Judy Rachoulis Hedinger, Coppet • Marie-Noëlle Gay, Crans • Ninon Pulver Piccot, Tannay
Structures sous sa gestion : 2 restaurants scolaires, 3 crèches, 7 UAPE, 17 accueillantes en milieu familial (AMF), un centre de jeunes, un centre d'animation de vacances, une bibliothèque et une ludothèque intercommunale, un travailleur social de proximité.
Collaborateurs : l'APEJ emploie 157 collaborateurs, ce qui représente 100 emplois à plein temps.
Elèves scolarisés : 1900 élèves en primaire et en secondaire
Enfants accueillis : 1300 enfants dans toutes les structures d'accueil de jour